

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programmes de Création et de Documentation

Dates limites du 1^{er} avril 2026

Programme de Création

Commentaires et données générales

- 230 demandes soumises au programme Création ont été évaluées par 7 jurys de pairs, regroupés par discipline artistique.
 - Les demandes soumises en Arts multidisciplinaires ont été évaluées en fonction de la discipline la plus proche de chaque projet, telle que déterminée par le personnel d'artsnb.
 - Une demande soumise en Architecture a été évaluée avec le jury d'Arts visuels.
 - Une demande soumise en Danse a été évaluée avec les demandes soumises en Théâtre par un jury des Arts de la scène.
 - Les demandes soumises en Arts littéraires ont été évaluées par deux jurys, dont un jury francophone et un jury anglophone, selon la langue de la demande.
 - Une demande a été retirée par la personne candidate avant l'évaluation du jury.
 - 12 demandes additionnelles ont été disqualifiées, car elles étaient inadmissibles au programme. La plupart de ces personnes candidates ont été invitées à soumettre une nouvelle demande à un programme plus approprié à leur projet.
 - Des renseignements supplémentaires sur la répartition des demandes évaluées et des subventions octroyées par discipline artistique sont disponibles [ici](#).
- Les 230 demandes évaluées dans le cadre de cette date limite ont obtenu les résultats suivants. L'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. Il est à noter que chaque date limite regroupe un ensemble différent de demandes qui sont évaluées par des jurys différents.
 - 72 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont obtenu un financement.
 - 66 demandes ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
 - 92 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé le financement de ces demandes. Cela ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives (ont reçu des notes plus basses du jury) dans l'ensemble des demandes reçues lors de cette date limite.
- Sur les 72 subventions octroyées, 25 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.



arts nb

- Pour plus de détails, y compris les taux de réussite par catégorie et par discipline artistique, veuillez consulter [le communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Commentaires généraux (toutes les disciplines et tous les jurys)

- Les 7 jurys de pairs ont été enthousiasmés par la diversité des styles artistiques et des formes d'art culturellement spécifiques présentée dans les demandes soumises pour cette date limite. Ils ont particulièrement apprécié le nombre d'artistes qui ont conscience de l'impact de leur travail sur leur communauté.
- Les jurys ont recommandé aux personnes candidates de préciser leur approche du thème de leur projet proposé. Il pourrait s'agir notamment d'expliquer quelles sont les questions qu'elles souhaitent explorer, ou quelle nouvelle perspective ce nouveau travail apportera au discours artistique.
- Les jurys ont encouragé les personnes candidates à utiliser les ressources d'artsnb, telles que la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#), la page [Foire aux questions](#), les [Rencontres-éclair](#) organisées avant la date limite, etc. De plus, les jurys ont recommandé aux personnes candidates de travailler avec des pairs afin de s'assurer que leur demande présente clairement le projet proposé.
- Les jurys ont recommandé aux personnes candidates de lire attentivement les lignes directrices afin de s'assurer que le programme de Création soit le plus mieux adapté au projet proposé. Les jurys ont notamment privilégié les projets axés sur la création d'œuvres nouvelles et se sont montrés moins favorables aux projets donnant la priorité au développement professionnel, à la promotion, ou aux activités touristiques et commerciales.
- On encourage les personnes candidates à explorer [la diversité des programmes de subventions d'artsnb](#), qui comprennent des subventions adaptées à des activités autres que la création de nouvelles œuvres. Nous rappelons que les personnes candidates peuvent recevoir une subvention d'artsnb par programme et par exercice fiscal.

Description du projet

- Les jurys ont apprécié les descriptions de projets qui énoncent de façon claire et concise les éléments suivants :
 - Une description de l'œuvre ou des œuvres proposées (p. ex., le type, le nombre et l'ampleur ou la longueur des œuvres à créer ou à interpréter; s'il s'agit d'un spectacle, d'un scénario, d'une installation, d'une sculpture, d'un roman)
 - Un plan de travail réaliste (p. ex., un calendrier prévu des étapes de création du travail final; les rôles à jouer par la personne candidate et ses collaborateurs.ices)



arts nb

- Un bref énoncé à propos de l'approche de la personne candidate à l'égard des thèmes pertinents (p. ex., pourquoi ce projet et pourquoi maintenant ? Comment les choix de forme ou de technique proposés sont-ils liés au sujet de l'œuvre ? Qui est le public visé pour l'œuvre ? Quel est le message ou l'impact souhaité ?)
- Une brève explication de la façon dont le projet proposé fera progresser la pratique artistique de la personne candidate. (p. ex., comment ce projet mettra-t-il à l'épreuve vos compétences ? Ce projet vous permettra-t-il d'établir des liens avec de nouveaux publics ou collaborateur.rices ? Quelles sont vos ambitions pour l'œuvre d'art terminée ?)
- Les jurys ont été davantage sensibles aux descriptions de projets qui reflétaient clairement la voix unique de l'artiste et son lien personnel avec le projet. Ils ont mis en garde contre l'utilisation excessive de jargon, de clichés et/ou d'un langage abstrait ou obscur.

Budget

- Les jurys ont recommandé d'inclure une répartition détaillée du budget chaque fois qu'une demande comprend plusieurs types de dépenses, p. ex., plusieurs types de matériaux, de nombreux services différents requis, les honoraires des collaborateur.rices.
- Pour les personnes candidates dont le budget comprend des subventions additionnelles, telles que celles du Conseil des Arts du Canada, les jurys ont recommandé d'indiquer clairement si ces subventions sont confirmées ou pas. Dans ces cas, les jurys ont recommandé que le budget précise quelles dépenses seront couvertes par la subvention d'artsnb et/ou d'autres sources de revenus.
- Les jurys ont également recommandé d'inclure des informations détaillées pour expliquer la pertinence de toutes les dépenses demandées, p. ex., si vous demandez des fonds pour un voyage, où voyagez-vous et en quoi cela est-il essentiel pour mener à bien votre projet ?
- Les jurys ont souligné l'importance de verser une rémunération équitable aux artistes, en tenant compte du volume et de la nature du travail prévu dans le cadre du projet. Pour connaître les exemples de tarifs en vigueur dans le secteur, les personnes candidates peuvent consulter des organismes tels que le CARFAC (arts visuels) ou d'autres organismes répertoriés sur la page [Ressources](#) du site web d'artsnb.

Exemples d'œuvres

- Les jurys ont souhaité rappeler aux personnes candidates que leurs exemples d'œuvres devraient être pertinents au projet proposé, pour démontrer au jury de pairs la capacité



arts nb

de la personne candidate à entreprendre le projet proposé en faisant la preuve des compétences, des techniques ou des approches.

- Les jurys tiennent à rappeler aux personnes candidates de veiller à ce que leurs exemples d'œuvre soient d'une qualité impeccable et constante, car des vidéos, images ou enregistrements sonores de mauvaise qualité risquent de nuire à la valeur de l'œuvre présentée. Les personnes candidates qui souhaitent professionnaliser leur portfolio et/ou leurs exemples d'œuvre (p. ex. en faisant appel à un.e photographe ou à un vidéaste professionnel.le pour documenter leur travail) sont invitées à se reporter au programme [Développement de carrière — Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Pour les personnes candidates qui joignent des échantillons de travaux dont la consultation nécessite un mot de passe, le jury leur a rappelé de veiller à ce que ce mot de passe soit clairement indiqué dans la zone de description de l'échantillon concerné.

Projets collaboratifs

- Les jurys ont tenu à rappeler aux personnes candidates que si leur demande mentionne le nom de participant.es sans fournir d'information supplémentaire sur leur participation au projet (par exemple, des rôles clairement définis, des lettres de confirmation, des lignes budgétaires consacrées à leur rémunération), la faisabilité du projet proposé est alors remise en question.
- Pour les demandes qui impliquent plusieurs co-créateur.rices, les jurys ont recommandé d'expliquer en quoi ces collaborateur.rices sont important.es pour le projet en question (p. ex., s'ils ont déjà travaillé avec la personne candidate principale ou s'ils apportent une nouvelle compétence à la collaboration). Ces informations peuvent figurer dans la description du projet ou dans les lettres d'entente de collaboration.

Recherche, consultation et relations culturelles

- Les jurys ont recommandé aux personnes candidates d'utiliser la section Relations culturelles pour décrire leur position au sein de toute communauté en lien avec le projet proposé. Cela aide les membres du jury à comprendre le contexte culturel et à évaluer l'attention portée par la personne candidate à un engagement réfléchi. Le jury a souligné l'importance de disposer de protocoles clairs en matière de consultation, de consentement et de rémunération des participant.es, le cas échéant.
- Le jury a souhaité sensibiliser les personnes candidates au type d'approche pour répondre à la section « Relations culturelles », puisqu'une déclaration très générale sur la diversité et l'inclusion qui n'est pas liée au projet proposé peut être perçue comme réductrice.

Commentaires supplémentaires du jury propres à chaque discipline



arts nb

Métiers d'art

- Sur les 19 demandes évaluées par ce jury, 6 ont reçu des subventions.
- Le jury a recommandé que la description de projet présente des objectifs clairs, tels que le nombre d'œuvres proposées, le style exploré, les matériaux utilisés, etc.
- Pour les projets s'inscrivant dans la continuité d'une série ou d'un corpus d'œuvres existant, le jury a apprécié que la personne candidate démontre clairement en quoi les nouvelles œuvres proposées permettront de développer le concept et les techniques de l'artiste, et en quoi ces nouvelles œuvres se distingueront des précédentes.

Arts littéraires

- Sur les 26 demandes évaluées par le jury anglophone, 9 ont reçu des subventions.
- Sur les 8 demandes évaluées par le jury francophone, 3 ont reçu des subventions.
- Les jurys ont été enthousiasmés par les demandes qui démontraient la prise de risques créatifs audacieux, en particulier lorsque les personnes candidates démontraient la progression de leur travail grâce à leurs nouvelles ambitions.
- Pour les personnes candidates qui proposaient un projet dans un nouveau genre, les jurys ont apprécié quand il y avait démonstration des recherches sur l'histoire et le contexte contemporain de ce nouveau genre. De plus, les jurys ont apprécié de lire des extraits de travaux qui illustrent comment les compétences existantes de l'auteur.rice lui seront utiles dans ce nouveau genre (par exemple, des extraits qui démontrent l'aptitude de l'auteur.rice à maîtriser le rythme narratif, la construction d'un univers, le développement des personnages, etc., le cas échéant).
- Les jurys ont encouragé les personnes candidates à réfléchir à la faisabilité de leurs projets en termes d'ampleur. Cela peut signifier se fixer un délai suffisamment long pour mener à bien le projet sans précipitation, ou diviser un projet de grande envergure en plusieurs phases correspondant à différentes demandes de subvention (p. ex., se concentrer sur la recherche et la rédaction du premier jet d'un manuscrit, plutôt que d'essayer également de l'auto-publier et d'organiser une tournée de promotion du livre dans le cadre d'une seule et même demande).
- En ce qui concerne les documents justificatifs facultatifs tels que les critiques, les jurys ont déconseillé l'utilisation de sources non professionnelles telles que les réseaux sociaux et les avis de consommateurs (p. ex., Goodreads ou les fiches Amazon).

Arts médiatiques

- Sur les 29 demandes évaluées par ce jury, 8 ont reçu des subventions.



arts nb

- Pour les personnes candidates qui proposent des projets en arts médiatiques de grande envergure faisant appel à plusieurs collaborateur.rices et comportant divers types de dépenses, le jury a particulièrement recommandé d'inclure une ventilation budgétaire détaillée avec les montants alloués à des dépenses telles que les honoraires des collaborateur.rices, les cachets des acteur.rices et de l'équipe technique, la location de matériel, etc.
- Le jury a conseillé d'inclure des exemples d'œuvres en rapport avec le projet proposé, que ce soit par la forme, le ton ou le sujet. Cela aide le jury à évaluer la direction de l'œuvre proposée et la manière dont elle s'inscrit dans le parcours de l'artiste.
- Le jury a également recommandé que les exemples d'œuvres comprennent à la fois des œuvres achevées et des œuvres en cours, des croquis ou des bandes démo. Cette combinaison aide le jury à évaluer le travail antérieur de la personne candidate afin de déterminer la faisabilité de la nouvelle œuvre proposée.
- Si les personnes candidates proposent des projets dans lesquels ils endossent un rôle de production différent (p. ex., une acteur.rice qui se tourne vers la réalisation ou un.e producteur.rice qui entreprend l'écriture d'un scénario), le jury a conseillé de travailler avec une personne mentore afin de s'assurer que les personnes candidates bénéficient du soutien nécessaire pour mener à bien les activités proposées.

Musique

- Sur les 50 demandes évaluées par ce jury, 17 ont reçu des subventions.
- Le jury s'est montré enthousiaste face aux talents musicaux présentés, ainsi qu'au fait que bon nombre des projets proposés démontraient un lien évident avec les communautés locales des artistes et avaient un impact sur celles-ci.
- Le jury a apprécié les descriptions de projet détaillées et claires qui montraient en quoi ce projet ferait progresser la carrière de la personne candidate, notamment en précisant pourquoi le projet serait important pour la personne candidate et comment se déroulerait le projet (p. ex. : à quoi ressemblera le produit final ? La personne candidate enregistrera-t-elle dans un studio à domicile ou ailleurs ? Avec qui collaborera-t-elle si elle ne dispose pas des compétences nécessaires ? Quel est le calendrier de diffusion ?).
- Le jury a mis en garde contre les descriptions de projet vagues ou abstraites et a recommandé d'utiliser un langage clair à la première personne pour expliquer le projet proposé aux membres du jury.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates de fournir des extraits de travaux achevés en plus des démos en cours de réalisation ou d'ébauches, afin que leurs travaux antérieurs puissent être évalués pour déterminer la faisabilité et l'orientation du nouveau projet proposé.



arts nb

Arts de la scène (danse et théâtre)

- Sur les 21 demandes évaluées par ce jury, 6 ont reçu des subventions.
- Le jury a apprécié que la majorité des demandes évaluées témoignent d'une vision claire du public visé et de l'impact culturel que le projet aurait sur ces communautés.
- Lorsque la demande porte sur la phase de recherche ou d'exploration d'une nouvelle œuvre, le jury recommande aux personnes candidates de décrire à quoi ressemblera le projet une fois achevé. Par exemple, si vous menez des recherches d'archives ou des entretiens au sein de la communauté, quel type de scénario ou de spectacle envisagez-vous de créer à partir de ces éléments ? Même si les projets peuvent évoluer au fur et à mesure que la recherche et l'écriture avancent, il est important de communiquer au jury votre vision de la finalité du projet.
- Le jury a encouragé les personnes candidates à justifier leurs choix quand elles travaillent avec des collaborateur.rices de l'extérieur du Nouveau-Brunswick ou quand elles présentent leurs œuvres proposées en dehors de la province : pourquoi ces collaborateur.rices ou ces lieux sont-ils les mieux adaptés à ce projet, et en quoi cette expérience profitera-t-elle à la pratique de la personne candidate au Nouveau-Brunswick ?
- Le jury a recommandé aux personnes candidates avec des pratiques d'écriture multidisciplinaires (p. ex., des artistes avec une pratique principalement littéraire qui se lancent dans l'écriture d'une pièce de théâtre), d'inclure des lettres de recommandation dans la demande ou de prévoir dans le budget des services de consultation auprès de pairs du secteur des arts de la scène afin de renforcer les compétences de la personne candidate.

Arts visuels

- Sur les 77 demandes évaluées par ce jury, 23 ont reçu des subventions.
- Aux artistes qui propose un projet qui s'éloigne de leur pratique habituelle, le jury a recommandé d'expliquer clairement la raison d'être de cette nouvelle orientation.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates de poursuivre leur formation, de participer à des ateliers et de bénéficier d'un accompagnement, afin de perfectionner leur technique dans le médium de leur choix. Les artistes qui souhaitent approfondir leurs compétences artistiques peuvent faire une demande au programme [Développement de carrière – Développement professionnel](#) d'artsnb.
- Pour les projets qui ont des composantes multidisciplinaires, le jury recommande d'inclure des exemples d'œuvres qui démontrent des compétences dans ces différentes disciplines.



arts nb

- Le jury a apprécié les demandes qui présentent une forte dimension conceptuelle, quels que soient le style ou le genre. Il s'est montré moins favorable aux projets à vocation purement commerciale.

Programme de Documentation

Données générales

- 16 demandes soumises au programme de Documentation ont été évaluées par un jury de pairs pluridisciplinaire.
 - 3 demandes additionnelles ont été disqualifiées en raison de leur inadmissibilité à ce programme. La plupart de ces personnes candidates ont été invitées à soumettre une nouvelle demande à un programme plus approprié à leur projet.
- Les 16 demandes évaluées par le jury pour cette date limite ont obtenu les résultats suivants. L'évaluation des subventions est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite reçoit un ensemble différent de demandes et est évalué par un groupe différent de juré.es.
 - 5 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont été financées.
 - 5 demandes additionnelles ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
 - 6 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé un financement à ces demandes, et ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que, dans l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite, ces demandes ont été moins bien notées par le jury.
- Sur les 5 subventions accordées, 1 a été accordée à une personne candidate qui reçoit sa première subvention d'artsnb.
- Pour des renseignements plus détaillés, y compris les taux de réussite par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite de programme.
- Pour obtenir des conseils et des recommandations utiles pour la préparation d'une demande d'artsnb, veuillez consulter la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#).

Commentaires généraux

- Le jury s'est réjoui de découvrir de nombreux projets visant à documenter des formes d'art éphémères et sous-représentées et à susciter des discours autour de celles-ci.



arts nb

- Le jury a apprécié les demandes qui offraient une description claire des résultats attendus du projet et un échéancier précis pour toutes les activités prévues, et qui démontraient comment cet échéancier permettrait à la personne candidate de mener à bien le projet à l'échelle proposée.
- Pour les projets qui proposent des entretiens avec ou des essais sur des artistes, le jury a encouragé de démontrer comment le projet vise à approfondir l'analyse critique des œuvres examinées. Les personnes candidates pouvaient aborder cette question en expliquant la nouvelle perspective que leur engagement apporterait au discours sur ces artistes et leurs œuvres d'art.
- Pour les projets concernant l'art in situ ou l'art qui engage les relations avec la terre, le jury a conseillé aux personnes candidates d'utiliser des éléments tels que la description du projet et la question sur les relations culturelles pour montrer comment le projet gèrera les relations avec les communautés autochtones locales et leur histoire, le cas échéant.
- Pour les personnes candidates dont le budget comprend des subventions supplémentaires, telles que celles du Conseil des Arts du Canada, le jury a recommandé d'indiquer clairement si ces subventions sont confirmées ou en attente de réponse.
- Dans la section des Exemples d'œuvres, les membres du jury ont tenu à souligner que les exemples doivent être pertinents au projet proposé. Cela signifie qu'il faut sélectionner des œuvres en lien direct avec les thèmes et/ou les techniques que la personne candidate mettra en œuvre dans le cadre du projet proposé, et aussi qu'il faut respecter les directives concernant la longueur maximale des documents à inclure.
- Le jury a tenu à souligner que le nombre de demandes méritantes dépassait largement les moyens budgétaires disponibles et a encouragé les personnes candidates qui n'ont pas obtenu de subvention lors de cette session à continuer de développer leurs projets et à continuer à postuler pour des subventions.